**Canevas pour les concepts de formation postgraduée de tous les établissements de formation en médecine intensive**

Introduction

Avec ce canevas, la Société suisse de médecine intensive souhaite standardiser les concepts de formation postgraduée de tous les établissements de formation reconnus en médecine intensive. Le concept de formation postgraduée permet de garantir la qualité de la formation. Il décrit en détail la structure des établissements de formation concernés (ch. 5 du programme de formation postgraduée) ainsi que le fond (contenu) et la forme (temps) de l’enseignement (ch. 3 du programme de formation).

Le canevas reprend les principaux points du programme de formation postgraduée concerné, en particulier les dispositions des chiffres 3 (objectifs de formation) et 5 (caractéristiques des établissements de formation).

Tous les concepts de formation sont publiés sur internet et donc accessibles à tous. Ils servent de base à l’équipe de visite et à la Commission des établissements de formation postgraduée (CEFP) lors de la vérification des critères de reconnaissance (art. 41-43 RFP; ch. 3 et 5 du programme de formation). Ils ont aussi pour objectif de faciliter la planification de la formation postgraduée des futurs spécialistes.

=> Veuillez supprimer cette introduction après avoir établi votre concept de formation postgraduée!

1. Informations relatives à l’établissement de formation postgraduée

1.1 Nom de l’établissement de formation, adresse postale, numéro(s) de téléphone

1.2. Etablissement de formation reconnu en

- discipline médecine intensive

- catégorie

- reconnaissances supplémentaires (titre de spécialiste / formation approfondie):

1.3. Caractéristiques particulières de l’établissement de formation, p. ex. fonction de centre hospitalier, soins de base, etc.

1.4. Patients hospitaliers: nombre d’hospitalisations par an (données MDSi)

1.5. Réseau de formation postgraduée

cf. glossaire: www.siwf.ch > Formation postgraduée > Pour les responsables des établissements de formation postgraduée > Visites d'établissements > Documents utiles pour les visites > Glossaire

- De quels autres établissements de formation le réseau est-il constitué?

- Quel est l’interlocuteur responsable du réseau de formation postgraduée?

- Descriptif de la collaboration

1.6 Groupement de formation postgraduée

cf. glossaire: www.siwf.ch > Formation postgraduée > Pour les responsables des établissements de formation postgraduée > Visites d'établissements > Documents utiles pour les visites > Glossaire

- Il regroupe les sites suivants

- Descriptif de la fonction des différents sites

1.7 Coopération informelle avec d’autres institutions, en termes de formation postgraduée

- Avec quels autres établissements de formation coopère votre établissement?

- Descriptif de la collaboration

1.8. Nombre de postes pour les médecins-assistants en formation postgraduée (taux d’occupation d’au moins 50%)

- en médecine intensive

- en tant qu’«année à option»

- Postes en clinique

- Postes de recherche (recherche clinique ou fondamentale)

1. Equipe médicale

2.1. Responsable de l’établissement de formation (médecin responsable de la formation)

- Nom, titre de spécialiste, adresse électronique, taux d’occupation (%) dans le domaine de médecine intensive

2.2 Suppléant

- Nom, titre de spécialiste, adresse électronique, taux d’occupation (%) dans le domaine de médecine intensive

2.3 Coordinateur de la formation postgraduée, si différent du responsable de l’établissement de formation

Coordinateur = chef de clinique ou médecin adjoint qui coordonne en interne la FP des médecins-assistants, cf. glossaire: www.siwf.ch > Formation postgraduée > Pour les responsables des établissements de formation postgraduée > Visites d'établissements > Documents utiles pour les visites > Glossaire

* Nom, titre de spécialiste, adresse électronique, taux d’occupation (%) dans le domaine de médecine intensive

2.4 Autres médecins cadres impliqués dans la formation postgraduée

* Nom, titre de spécialiste, adresse électronique, taux d’occupation (%)dans le domaine de médecine intensive

2.5. Rapport médecins en formation / médecins formateurs (chacun à 100%) dans l’hôpital/l’institut/le service

1. Mise au courant lors de l’entrée en fonction

3.1 Accompagnement personnel

Un médecin-cadre est-il désigné pour un soutien personnel durant la mise au courant («tuteur»)? Un médecin-assistant expérimenté est-il désigné comme interlocuteur?

3.2 Organisation du travail  
Comment est organisé le travail des assistants au sein du service des soins intensifs (système de 2 ou 3 équipes; service d’urgence/de garde)?

Comment se déroulent formellement les débuts des nouveaux médecins-assistants; sont-ils par exemple avec des collègues expérimentés lors de leurs premiers services?

Comment le médecin-cadre responsable peut-il être atteint par le médecin-assistant en dehors des heures de travail habituelles et en combien de temps peut-il arriver personnellement au chevet du patient?

3.3 Administration  
Une personne (éventuellement non médecin) est-elle nommée pour expliquer et présenter aux médecins-assistants le volet administratif de leur tâche?

3.4 Mesures en faveur de l’assurance-qualité et sécurité des patients  
Existe-t-il un système de déclaration d’incidents critiques (CIRS)?

Existe-t-il des systèmes pour promouvoir la sécurité des patients comme le contrôle électronique de la prescription de médicaments?

3.5 Directives spécifiques à la clinique  
Quels sont les fondamentaux théoriques spécifiques à la clinique («livre bleu», «livre noir», «livre blanc»), les manuels de formation standard ou la documentation en ligne recommandés pour la clinique (p. ex. UpToDate)?

4. Contenu de la formation postgraduée (d’après le ch. 3 du programme de formation postgraduée)

4.1 Quels contenus de la formation sont enseignés au candidat, selon quel calendrier et quel degré de compétence? Le tableau doit présenter une échelle quantifiant l’autonomie du candidat et un échéancier conforme à la formation spécifique suivie jusqu’à présent (cf. point 3.7 et annexe 1 du programme de formation postgraduée de médecin spécialiste en médecine intensive de la SSMI). Il faut également accorder une attention particulière aux candidats qui suivent la formation en vue d’un autre titre de spécialiste et qui souhaitent accomplir une formation de 6 à 12 mois en médecine intensive à titre d’«année à option» (p. ex. pour la formation dans le cursus de la médecine interne générale, anesthésie, etc.).

4.2 Quels systèmes de monitorage, activités manuelles, interventions et autres mesures, conformément à l’annexe 1 (points 2 et 3) du programme de formation postgraduée de médecin spécialiste en médecine intensive, peuvent être réalisés avec les connaissances requises?

4.3 Avec la qualification et la disponibilité adéquates, quelles rotations sont possibles dans d’autres disciplines (p. ex. autres services de soins intensifs, médecine interne générale, anesthésiologie, cardiologie)?

4.4 Formation théorique structurée en interne, y c. journal club

- nombre d’heures par semaine

- programme hebdomadaire

4.5 Formation structurée en externe

- nombre d’heures par an

- cours externes

- financement par

4.6 Bibliothèque

- revues (sous forme imprimée ou en édition plein texte en ligne) en médecine intensive, autres revues spécialisées, manuels spécialisés

- système de prêt à distance pour les articles/livres non disponibles sur place

4.7 Recherche

possibilité de réaliser un travail de recherche

si oui, comment

4.8 Modes d’enseignement particuliers, p. ex. simulateurs d’opérations

5. Evaluations

Vous trouverez des explications concernant les instruments d’évaluation ci-dessous dans le programme de formation postgraduée de médecin spécialiste en médecine intensive, chapitres 3.6 et 4 et annexes 2 et 3.

5.1 Evaluations en milieu de travail (EMiT): Mini-CEX / DOPS

fréquence / à quel moment

5.2 Entretien d’entrée en fonction / entretien de suivi

fréquence / à quel moment

5.3 Entretien d’évaluation annuel conformément au logbook électronique / au certificat ISFM/FMH

fréquence / à quel moment

5.4 Autres

fréquence / à quel moment

6. Candidature

6.1 Date(s) pour déposer une candidature

6.2 Adresse pour déposer une candidature

6.3 Documents à joindre à la candidature:

- lettre de motivation exprimant l’objectif professionnel

- curriculum vitæ avec un tableau récapitulatif de la formation postgraduée accomplie jusqu’à présent

- liste de la formation postgraduée déjà planifiée et de celle en vue

- certificats / attestations (diplôme de médecin, certificats ISFM/FMH pour la formation accomplie jusqu’à présent)

- liste d’autres sessions de formation postgraduée accomplies (p. ex. cours d’ultrasons )

- récapitulatif du logbook électronique

- liste des publications, si existantes

- références

- autre

6.4 Critères de sélection / conditions requises pour être engagé:

- formation postgraduée préalable obligatoire / souhaitée

- etc.

6.5 Déroulement de la procédure de sélection

6.6 Contrat d’engagement (cf. formulaire séparé «Contrat de formation postgraduée»)

Durée habituelle de l’engagement

- pour la formation postgraduée en médecine intensive

- pour la formation dans une autre discipline («année à option»)

Etat au 12.09.2014, actualisée par SSMI